

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS,

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Hélène CRAMILLY (pouvoir donné à Arnaud DRY), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUessin), Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Nicole TARIS),

Était absent excusé sans pouvoir : Pierre LANDARD,

Monsieur Patrick LAMY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Séance du :

5 juin 2026

Date de la convocation :

29 mai 2026

Date d'affichage :

29 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- les propositions de tarifs 2026 présentées par le délégataire du camping municipal le Mont Joli Bois ci-après détaillées ;
- la nécessité de procéder au vote des tarifs 2026 du camping ;

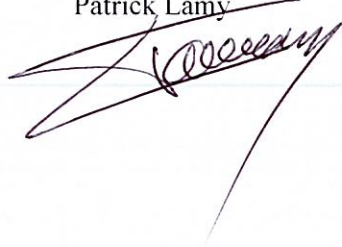
Il est précisé que la majeure partie des tarifs reste identique aux tarifs 2025, et que les forfaits emplacements mobil-home subissent une hausse d'environ 2%.

FORFAIT EMPLACEMENT ANNEE	2026
Emplacement Mobil-home comprenant :	
88 € Forfait taxe de séjour	2 719,00 €
66 € forfait traitement des déchets	
Emplacement caravanes, comprenant :	2 072,00 €
88 € Forfait taxe de séjour	
66 € forfait traitement des déchets	
Électricité KWH	0,90 €
Forfait consommation d'eau / M3	7,00 €
Blocs sanitaires	190,00 €
Personne supplémentaires	82,00 €
FORFAIT JOURNALIER (basse saison)	
Forfait Nature : 2 pers/1véhicule	16,00 €
Forfait Confort (forfait nature + électricité)	19,00 €
Forfait Randonneur : 1 pers/1 tente	11,90 €
Enfant 3 à 6 ans	3,70 €
Personne supplémentaire de 7 ans et plus	4,00 €

FORFAIT JOURNALIER (haute saison)	
Forfait Nature 2pers/1véh/1équipement	
Forfait Confort (nature + électricité)	23,00 €
Forfait Randonneur 1 pers/1 tente	13,90 €
Enfant 3 à 6 ans	4,00 €
Personne supplémentaire de 7 ans et plus	4,50 €
COCO-SWEET 4 personnes	
Basse saison - nuitée (2 nuits minimum)	49,00 €
Haute saison - nuitée (7 nuits)	59,00 €
MOBIL HOME 6 personnes	
Basse saison (nuitée) 2 nuits minimum	69,00 €
Haute saison (nuitée) 7 nuits	92,00 €
Basse saison (nuitée) 32m2 + terrasse 3 ch 2 nuits minimum	75,00 €
Haute saison (nuitée) 32m2 + terrasse 3 ch 7 nuits	105,00 €
Frais de dossier	15,00 €
DIVERS	
Véhicule supplémentaire	4,00 €
Animaux	3,50 €
Frais de dossier	3,00 €
AIRE DE STATIONNEMENT CAMPING-CARS	
Nuitée (électricité et accès sanitaires inclus)	17,90 €
Animaux	1,00 €
Véhicule supplémentaire	3,50 €
Enfant 3 à 6 ans	1,00 €
Personne supplémentaire de 7 ans et plus	1,00 €
BORNE DE SERVICE	
Alimentation eau (100 l)	2,90 €
Électricité (1 H de distribution)	3,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de voter les tarifs 2026 présentés par le délégataire du camping municipal le Mont Joli Bois comme ci-dessus détaillés.

Le Secrétaire de séance
Patrick Lamy



À Criel sur Mer, le 5 juin 2026

Le Maire
Eric PRUVOST